

COMMISSION OUVERTE
EURO-MÉDITERRANÉE

RESPONSABLE : RABAH HACHED



Jeudi 29 mars 2012

Euro-Méditerranée :
Bilan et perspectives

Débat présidé par :

Rabah Hached,
président de la Commission Euro-Méditerranée,
avocat à la cour

Intervention de :

Marc Levis

Avocat aux Conseils, président Jurimed

Patrice Mouchon

Président du C.C.F.A, avocat associé

Samia Maktouf

Avocate associée

Julie Convain

Avocate, responsable commission collaboration
Barreau Pluriel



Prenant la parole en premier, **Rabah Hached**, président de la Commission, a rappelé brièvement les missions et les différentes initiatives prises par la dite Commission.

1. Apporter une assistance juridique dans les décisions relatives à la construction de l'Euro-Méditerranée, avec l'initiative méditerranéenne de développement des entreprises, vouée à soutenir les petites structures déployant leurs activités dans la région. Il s'agit de définir les besoins, pour ensuite offrir une assistance technique et un accès au financement à ces entités.
2. Projet de création d'une Cour euro-méditerranéenne d'arbitrage.
3. Projet de traité multilatéral de protection des investissements au sein de l'espace euro-méditerranéen.

Marc Levis a mis l'accent sur l'importance du volet juridique et judiciaire dans les décisions relatives à la construction. Dès l'origine, il s'est agi pour la Commission de défendre l'idée selon laquelle la prospérité voulue dans les relations entre les pays du pourtour méditerranéen ne saurait s'ancrer dans le réel sans y adjoindre le volet judiciaire. C'est dire qu'aucun projet de coopération entre le nord et le sud, quel qu'il soit ne saurait être pensé sans sa traduction juridique. Portées par cette idée, les rencontres nationales et internationales organisées tendent à évaluer la distance entre ambitions économiques et faisabilité juridique.

Patrice Mouchon axant son intervention sur les Printemps Arabes et leurs conséquences, a insisté sur la nécessité de ne pas transposer le modèle de la méditerranée du Nord à la méditerranée du Sud. Notamment par la prise en considération des spécificités des pays de la rive sud de la méditerranée. Il a également rappelé que le nouveau règlement d'arbitrage de la chambre de commerce franco-arabe a été institué l'année dernière et a pour objectif de proposer aux personnes ou physiques un mode de résolution des litiges par voie d'arbitrage qui repose sur la double culture franco-arabe de ladite chambre.

Samia Maktouf évoque l'euro-méditerranée comme étant devenue une réalité depuis 1995, année de la mise en place du processus de Barcelone (rebaptisé depuis 2007 Union pour la Méditerranée), procédé par lequel Europe et Méditerranée se sont associées, et qui a ouvert la voie à une politique régionale et multilatérale de partenariat entre états des deux rives. (La Tunisie étant l'un des premiers pays à signer un accord d'association en 1995 entré en vigueur depuis 1998).

Des actions dans les domaines politique, économique et financier sont entreprises pour permettre la création d'un espace de paix. Il est question des structures existantes et de la perspective des états du sud dans la lumière «du printemps arabe».

Le processus de Barcelone est renforcé en 2004 par la politique européenne de Voisinage pour éviter l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'union élargie et ses voisins. D'autre part pour renforcer la prospérité, stabilité, et sécurité de tous les états, notamment du bassin méditerranéen. Cette politique s'entend par la promotion de la démocratie et des libertés, état de droit, droits de l'homme, bonne gouvernance, principes d'une économie de marché et du développement durable. (L'OSCE s'emploie au développement des institutions démocratiques et veille au respect des droits de l'homme et s'est ainsi impliquée lors des premières élections démocratiques et libres en Tunisie).

Le rêve engendre toutefois des déceptions, la question méditerranéenne a cessé d'être une préoccupation prioritaire de l'Union européenne. Elle a fait les frais des divergences politiques sur la question de l'adhésion de la Turquie en raison de problèmes ethniques et religieux.

L'Euro-Méditerranée apparaît donc à première vue comme un « honorable échec ». Néanmoins, l'Union pour la Méditerranée est devenue l'an dernier, en sa rive sud, la terre des soulèvements contre le despotisme et dessine une vision porteuse de justice, égalité, émancipation des femmes et de lutte contre la pauvreté. Elle garde ainsi toute sa pertinence, cependant seulement si l'idée de la dignité de l'être humain est respectée et que les partis conservateurs sortis vainqueurs des élections libres le veulent aussi.

Julie Convain axe son propos, quant à elle, sur l'actualité de l'Union pour la Méditerranée (UPM), à savoir sur les questions politique, économique, plan solaire, aides aux entreprises et sur l'environnement.

L'UPM a pour but de promouvoir l'intégration économique et les réformes démocratiques dans 16 pays voisins situés au sud de l'Union européenne, Afrique du Nord et Moyen Orient. Néanmoins, trois ans et demi après son lancement, la France cède la coprésidence de l'UPM à l'Union européenne.

Toutefois, les printemps arabes ont relancé le débat. L'importance du dialogue parlementaire euro méditerranéen et sa contribution à la réalisation des aspirations des pays de cette région est mis en évidence (complémentarité, développement, paix et sécurité).

L'ordre du jour de l'UPM comprend un certain nombre d'initiatives clés :

- La dépollution de la mer méditerranée y compris des régions côtières et zones maritimes protégées.
- La mise en place d'autoroutes maritimes et terrestres reliant les ports et améliorant les liaisons ferroviaires en vue de faciliter la circulation des personnes et des biens (développement urbain durable).
- Un programme de protection civile commun sur la prévention, préparation et réponse aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme.
- Un plan solaire méditerranéen qui explore les possibilités de développer des sources d'énergie alternatives dans la région.
- Une université euro-méditerranéenne, inaugurée en Slovénie en Juin 2008.
- L'initiative méditerranéenne de développement des entreprises. Elle soutient les petites entreprises qui déploient leurs activités dans la région, en évaluant dans un premier temps leurs besoins, puis en leur offrant une assistance technique et un accès au financement. Ceci comprend la création d'une unité de restauration collective autonome en énergie, d'une station de recharge solaire en milieu urbain, la valorisation de la culture des figues de barbarie pour l'alimentation animale, ainsi que le développement d'un logiciel de géolocalisation pour smartphone pour le secteur touristique.

Pourquoi la méditerranée ?

Il existe une certaine volonté des pays méditerranéens de se restructurer en investissant sur les secteurs économiques prioritaires, comme le tourisme. Les relations naturelles avec la région PACA génèrent une demande forte pour une implication d'entreprises françaises. La proximité des cultures entre pays méditerranéens permet la naissance d'un dialogue immédiat et d'une relation suivie. Enfin, ce partenariat leur permet de tisser des liens commerciaux, à savoir créer des opportunités commerciales. ■

Rabah Hached

Docteur en droit, avocat,
responsable de la commission Euro-Méditerranée